

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION

conclue entre le Centre Communal d'Action Sociale de Dijon (CCAS)
et la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC)

Entre :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Dijon situé au 11 rue de l'hôpital 21000 Dijon, représenté par son Président en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2017, et par délégation par Madame Françoise TENENBAUM, Vice-Présidente,

Et,

La Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC) dont le siège social est localisé au 16 rue Hermel - 75018 Paris, représentée par son Président, Monsieur Gérard ABONNEAU et dont l'établissement régional est la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de Bourgogne situé au 22, rue du Tire-Pesseau 21000 Dijon, représentée par son Président, Monsieur Pierre VIAN.

IL A ETE CONVENU ce qui suit :

PREAMBULE

Suite à la décision du 25 septembre 2015 de transférer la gestion du centre socioculturel de Fontaine d'Ouche dénommé « la Maison Phare » à la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC), le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a approuvé le 2 février 2016 la signature d'une convention entre le CCAS et la FFMJC portant sur les modalités logistiques de ce transfert comprenant la mise à disposition de tout le matériel et mobilier.

Cette convention était prévue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016, renouvelable une fois. Il convient de la renouveler à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 1

L'article 2 de la convention est complété comme suit :

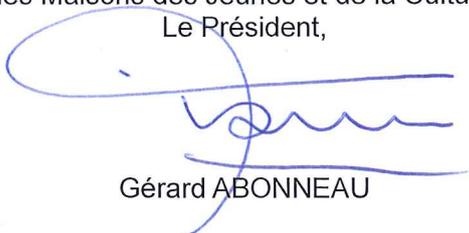
La présente convention est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2018 pour toute la durée pendant laquelle la Fédération Française des MJC assurera la gestion de l'espace socioculturel de Fontaine d'Ouche dénommé « la Maison Phare ».

Article 2

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

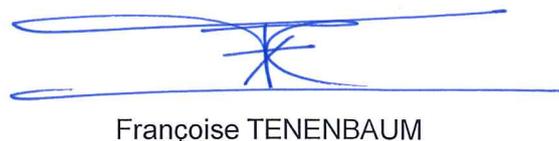
Fait à Dijon, le **16 JAN. 2018**

Pour la Fédération Française
des Maisons des Jeunes et de la Culture,
Le Président,



Gérard ABONNEAU

Pour le Centre Communal
d'Action Sociale de la Ville de Dijon,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM